

27 septembre 2024

République démocratique du Congo : Le service national

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. La fondation du service national.....	3
2. La redynamisation du service national sous la présidence de Félix Tshisekedi.....	4
3. L'enrôlement des jeunes désignés comme des <i>Kuluna</i>	5
4. Les exactions commises contre les jeunes du service national.....	7
5. Des éléments du service national dans les rangs de l'armée ?.....	7
Annexe 1 : Décret-loi n° 032 du 15 octobre 1997 portant création du Service national, en abrégé «S.N.» (Présidence de la République).....	8
Bibliographie.....	10

Résumé : Fondé par Lauren-Désiré Kabila en 1997, le service national a certes été mis en œuvre sans toutefois vraiment porter ses fruits par manque de financements essentiellement sous le régime des Kabila. « Redynamisé » depuis l'arrivée de Félix Tshisekedi, le service national est très médiatisé depuis 2020 : la formation de deux ans (formations paramilitaires puis professionnelles essentiellement agricoles) permet à des jeunes volontaires ou des délinquants appelés *kuluna*, voire d'anciens rebelles, de devenir des « bataillons » de « bâtisseurs » qui sont ensuite déployés sur l'ensemble du territoire pour servir la population et l'Etat congolais. De nombreuses critiques ont été formulées au sein de la société civile contre l'enrôlement forcé des *kuluna* et les éventuelles maltraitances infligées aux jeunes pendant leur formation. Aucune information n'a pu être recueillie sur la formation paramilitaire donnée pendant le Service national et nulle indication déterminante ne permet de répondre à la question de l'intégration des jeunes du service national dans les rangs des forces armées congolaises.

Abstract: Founded by Lauren-Désiré Kabila in 1997, the national service was implemented but did not really bear fruit due to a lack of funding, mainly under the Kabila regime. "Reinvigorated since the arrival of Félix Tshisekedi, national service has received a great deal of media coverage since 2020: the two-year training (paramilitary, vocational) of young volunteers or delinquents known as *kuluna*, or even former rebels, enables them to become "battalions" of "builders" who are then deployed throughout the country to serve the population and the Congolese state. There has been much criticism from civil society of the forced recruitment of *kuluna* and the possible mistreatment of young people during their training. No information is available on the paramilitary training given during the national service, and there is no definitive answer to the question of the integration of young people from the national service into the ranks of the Congolese armed forces.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. La fondation du service national

Le service national (SN) a été créé en 1997 sous la présidence de Laurent Désiré Kabila (1997-2001)¹. Il s'agit d'un « organe paramilitaire d'éducation, d'encadrement et de mobilisation des actions civiques et patriotiques en vue de la reconstruction de notre pays » placé sous l'autorité directe du Chef de de l'Etat chargé de :

« Mettre en place des centres d'encadrement pour « jeunes filles et garçons désœuvrés, de jeunes finalistes d'enseignement secondaire ou universitaire; en vue de leur inculquer une éducation civique et patriotique, de les initier aux travaux de production agricole, suivi d'une professionnalisation éventuelle, et de leur donner une formation paramilitaire et d'autodéfense »;

« Transformer progressivement chaque centre en un véritable pôle de développement intégré « en fournissant l'appui technique et matériel à tous les villages environnants »;

« Transformer les centres de production et d'appui à la reconstruction en un véritable creuset des valeurs civiques et patriotiques en utilisant le brassage de l'intégration des jeunes venus de différents horizons, couches sociales, ethnies, pour leurs inculquer les valeurs socioculturelles: d'amour de son pays, de solidarité, de tolérance, de justice, d'égalité et d'équité malgré la diversité des origines »;

« Transformer les centres de production et d'appui à la reconstruction en une véritable pépinière de futurs acteurs du développement intégré, ayant pris goût au travail productif, tout en se tenant **prêt à défendre, la viabilité et les intérêts de notre pays par tous les moyens, y compris par les armes s'il le faut** »

« Transformer les centres en véritable laboratoire grandeur nature, où seront expérimentées toutes les recettes, idées ou théories, relatives au développement de notre pays »;

« Transformer les centres en véritable catalyseur de l'exode urbain, où les jeunes découvriront le trésor caché et le charme de la vie campagnarde, et la nécessité de sauver nos villages et nos campagnes, d'où devra partir un développement durable »;

« Transformer les centres en cadre idéal, où pourront s'épanouir tous les talents inhibés par la précarité de condition de vie dans leur cadre de vie habituel »;

« Encadrer les militaires en fin de carrière, en vue de leur insertion dans les différents pôles de développement intégré, et leur participation à la production et à la reconstruction »;

« Enrôler dans le cadre de services civique à durée déterminée, les finalistes des instituts supérieurs et universitaires en vue de venir en aide à certaines régions déshéritées du pays où règne la carence en médecins, enseignants et autres cadres »².

Les sources d'informations publiques à la disposition de la DIDR fournissent peu d'indications sur sa mise en œuvre dès 1997.

Selon le journal congolais *La Prospérité*, le SN a obtenu une première récolte de maïs en 1999 et des jeunes « bâtisseurs » ont été déployés sur l'ensemble du territoire vers des antennes sous les régimes de la famille Kabila. L'institution du SN, qui a été accusée de former des milices, a rapidement perdu ses financements³.

En 2014, le « Secrétaire général du service national » (SN) a annoncé que son service avait exploité plusieurs centaines d'hectares sur l'ensemble du territoire congolais sans toutefois préciser la qualité des exploitants des terrains cultivés (volontaires ou délinquants ou autres)⁴.

L'*Agence congolaise de Presse* a publié en 2017 que le SN manquait de financements et se tournait vers la diaspora et le domaine privé pour financer ses activités⁵.

En 2018, un nouveau compte *Facebook* dénommé « Service national » a publié des photographies d'hommes et de femmes en tenues bleues avec les lettres SN (pour « service national » vraisemblablement) et des panneaux mentionnant Service national et RDC ce qui permet de conclure

¹ République démocratique du Congo (RDC), 15/10/1997, [url](#) ; Radio France Internationale (RFI), 20/06/2024, [url](#)

² RDC, 15/10/1997, [url](#)

³ La Prospérité, 17/02/2019, [url](#)

⁴ Agence congolaise de Presse (ACP), 20/04/2014, [url](#)

⁵ ACP, 20/05/2017, [url](#); ACP, 15/10/2017, [url](#)

que le service national (déjà en lien avec des activités agricoles) avait été mis en œuvre avant la présidence de Félix Tshisekedi.⁶

2. La redynamisation du service national sous la présidence de Félix Tshisekedi

En 2020, le président Félix Tshisekedi a décidé de « redynamiser » le SN (tel qu'il avait été créé en 1997)⁷.

Le général Kasongo Kabwik, commandant du SN depuis 2018⁸, a expliqué en 2024 que le SN, dont la durée totale est de deux ans⁹, comprend tout d'abord une formation paramilitaire qui dure entre quatre et six mois¹⁰ puis une formation professionnelle (agriculture, menuiserie, maçonnerie)¹¹ à destination de jeunes volontaires¹², de délinquants appelés *Kuluna*¹³ ou encore d'anciens membres de groupes armés¹⁴. Selon le média *Radio Okapi*, qui a publié un article sur l'évasion de deux jeunes intégrés dans le SN du centre de Kaniama Kasese, la juridiction compétente en matière de fuite du SN est la juridiction militaire¹⁵.

Le média français *Radio France Internationale* qui couvrait une cérémonie organisée par la Présidence à l'occasion du lancement du SN en 2020, a publié que plus de 500 jeunes, originaires de plusieurs villes congolaises, avaient été enrôlés et envoyés au centre de Kaniama (ou Kanyama) Kasese (Haut Lomami) pour y **apprendre différents métiers dont l'agriculture¹⁶, la maçonnerie, la peinture, l'électricité, les travaux publics¹⁷**. Sollicitée sur le sujet, l'ONG La Voix des Sans Voix a expliqué que la journée-type de formation est scindée en deux : la matinée est consacrée « à la formation agricole et d'autres métiers comme la maçonnerie, plomberie, menuiserie et l'après-midi [à] la formation paramilitaire »¹⁸.

En 2021, le président Tshisekedi a inauguré des « cantines de vente des produits agricoles du Service national au bénéfice des militaires et des policiers » réunis au Camp militaire Tshatshi (Kinshasa), leur permettant ainsi de se procurer à moindre coût des sacs de farine de maïs qui provenaient des champs cultivés par le SN. D'autres points de vente devaient par la suite être ouverts dans des camps à Kinshasa et Lubumbashi¹⁹.

En juin 2024, le Président de la République a inauguré l'acquisition et la mise en route de trains dédiés au seul transport des recrues du SN et de leurs productions à partir du centre de Kaniama Kasese²⁰ (anciennement appelé Centre pilote Lauren-Désiré kabila²¹). Présent à cet événement, le commandant du SN a annoncé que les machinistes des trains étaient d'« anciens délinquants communément appelés *Kuluna*, reconvertis en « bons citoyens » grâce au Service national et envoyés en Afrique du Sud pour parfaire leur formation »²².

Le centre du SN de Kaniama Kasese, dont le nom exact est « centre d'encadrement et d'instruction »²³, est le plus souvent cité mais il existe d'autres centres du même type selon *l'Agence congolaise de*

⁶ Facebook, 2018, [url](#)

⁷ Radio Okapi, 28/08/2020, [url](#)

⁸ Heshima, 09/05/2022, [url](#); Radio Okapi, 28/08/2020, [url](#); Actualité.cd, 21/06/2024, [url](#)

⁹ Radio Okapi, 17/04/2024, [url](#); Radio Okapi, 15/04/2024, [url](#)

¹⁰ 2K Web TV, 30/04/2024, [url](#)

¹¹ Radio Okapi, 11/05/2021, [url](#)

¹² 7sur7, 18/06/2024, [url](#)

¹³ Voir paragraphe suivant

¹⁴ Radio France internationale (RFI), 09/05/2022, [url](#)

¹⁵ Radio Okapi, 09/02/2021, [url](#)

¹⁶ Radio France Internationale, 20/06/2024, [url](#)

¹⁷ Radio Okapi, 15/04/2024, [url](#)

¹⁸ Echange de courriels entre le 17 et le 25/09/2024.

¹⁹ Radio Okapi, 12/09/2021, [url](#)

²⁰ RFI, 21/06/2024, [url](#); Actualité.cd, 21/06/2024, [url](#)

²¹ La Prospérité, 17/02/2019, [url](#)

²² Radio Okapi, 20/06/2024, [url](#)

²³ 7sur7, 15/04/2024, [url](#)

Presse : les centres à Ngandajika au Lomami, à Kiliba dans le Sud-Kivu, à Mulungishi dans le Haut-Katanga et à Lovo au Kongo-central²⁴.

A l'issue de leur formation de deux ans, les jeunes qui ont suivi le SN reçoivent des brevets au cours d'une cérémonie et sont désignés comme des « Bâtisseurs de la nation » avant de se voir attribuer des affectations sur l'ensemble du territoire²⁵. Ceux qui ont fini leur formation en avril 2024 devaient en grande majorité être affectés à Kinshasa pour travailler dans l'atelier du SN à la commune de N'Sele pour la fabrication de bancs destinés à des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ou encore à la réhabilitation de l'hôpital de Kintambo²⁶.

En janvier 2023, le président Tshisekedi a inauguré un centre communautaire situé à Kabeya Kamwanga (Kasaï oriental) qui comprend notamment une école primaire construite et équipée par les bâtisseurs du SN de Kaniama Kasese²⁷.

Les sources d'informations publiques consultées utilisent parfois les termes « SN », « bâtisseurs » ou « jeunes » sans distinguer entre les jeunes en cours de formation, qui se trouvent dans les centres comme celui de Kaniama Kasese et les jeunes, déjà formés qui ont quitté les centres.

3. L'enrôlement des jeunes désignés comme des *Kuluna*

L'enrôlement de jeunes délinquants désignés sous le terme *Kuluna* a été au centre de nombreuses critiques formulées contre le SN sous la présidence de Félix Tshisekedi. .

Les *Kuluna*

Les gangs criminels organisés baptisés les *kuluna*, dont certains ont été utilisés par des hommes politiques, existent à Kinshasa depuis plusieurs décennies au moins.

Dans les années 1970, il y avait les *bana mayi* (« enfants de l'eau » en lingala), et dans les années 1980 les *balado* (« voleurs » en lingala).

Les plus connus dans l'histoire récente étaient les « hiboux », qui opéraient dans les années 1990 durant les dernières années du règne du Président Mobutu Sese Seko au pouvoir entre 1965 et 1997. Ils opéraient la nuit avec des jeeps Pajero, offertess par des membres du régime de Mobutu, et avaient pour ordre d'assassiner et d'intimider les opposants de Mobutu.

Lorsque Laurent Désiré Kabila a renversé Mobutu en 1997, les *Pomba* (« jeunes sportifs » en lingala) sont apparus, composés de jeunes sportifs armés de machettes se livrant à des activités criminelles, souvent avec l'encouragement des autorités qui les utilisaient pour leurs propres fins²⁸.

Le terme *Kuluna* vient du verbe *kolona* en lingala, qui signifie « planter », « cultiver ». Dérivé du mot français « colonisateur », « *Kuluna* » a également pour origine le terme militaire « colonne », qui désigne une formation des troupes en ordre serré qui s'oppose à la ligne. Employé pour la première fois dans les années 1990, pour désigner les jeunes issus de milieux urbains du sud-ouest de la RDC qui allaient illégalement en Angola par le nord à la recherche de diamants, ce terme est devenu un moyen générique pour parler des criminels depuis 2000²⁹.

Les *Kuluna* sont apparus comme un phénomène social vers l'an 2000, dans un contexte d'effondrement de l'État et de l'ordre public. Pendant cette période où régnaient l'anarchie et la guerre civile, ils sévissaient dans les rues des quartiers les plus pauvres de Kinshasa, comme Yolo, Limete, Matete et Makala³⁰.

En 2014, pour le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH)³¹ le terme *Kuluna* désignait « un criminel ou un groupe de criminels à l'origine de divers crimes graves » tandis que l'ONG *Human Rights Watch* l'utilisait pour désigner des « membres de gangs criminels organisés »³².

²⁴ ACP, 12/09/2021, [url](#)

²⁵ 7sur7, 15/04/2024, [url](#)

²⁶ 7sur7, 15/04/2024, [url](#) ; Radio Okapi, 15/04/2024, [url](#)

²⁷ Radio Okapi, 03/01/2023, [url](#)

²⁸ Human Rights Watch, 17/11/2014, [url](#).

²⁹ LAGRANGE Marc-André et VIRCOULON Thierry, 05/2021, [url](#)

³⁰ LAGRANGE Marc-André et VIRCOULON Thierry, 05/2021, [url](#)

³¹ Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), 10/2014, [url](#).

³² Human Rights Watch, 17/11/2014, [url](#).

Les autorités étatiques ont régulièrement lancé des opérations de police (baptisées *Likofi*³³) contre les *Kuluna* dès 2013 à Kinshasa. Des accusations d'exécutions arbitraires et de disparitions forcées ont été formulées à de nombreuses reprises contre les forces de l'ordre impliquées dans ces opérations de police³⁴.

Sous l'impulsion du nouveau régime de Félix Tshisekedi, la lutte contre les *Kuluna* a été de nouveau médiatisée dans le contexte du SN.

Le centre de Kaniama Kasese, qui accueille les rangs du SN, a accueilli, tout du moins en 2019, non seulement des *Kuluna* mais également des jeunes volontaires et des anciens rebelles qui voulaient intégrer le programme de désarmement démobilisation réintégration (DDR)³⁵.

En 2021, l'Etat a organisé plusieurs convois de jeunes désignés comme des *Kuluna* au centre de Kaniama Kasese pour ceux provenant de Kinshasa et au centre Lovo (Kongo central) pour les jeunes originaires de l'est du pays³⁶. Le ministre des Droits de l'Homme Fabrice Puela a dénoncé le transfert dans ce centre qu'il qualifie de « relégation » au détriment d'une comparution devant la justice pour déterminer l'éventuelle culpabilité des jeunes et statuer sur leur condamnation³⁷.

En 2022, la société civile et la Commission parlementaire de l'Assemblée provinciale du Luluaba a dénoncé une opération « zéro délinquant » au cours de laquelle les forces de l'ordre ont blessé, voire tué, des civils mais également procédé à « l'enrôlement forcé au sein du SN » dont ont été victimes de jeunes « non délinquants »³⁸.

Aux accusations de violations des droits de l'homme, le général Kasongo Kabwik a répondu en 2022 que les *Kuluna* intégrés dans le programme du SN l'avaient fait volontairement, préférant cette option plutôt que de répondre de leurs actes devant la justice³⁹.

En 2024, le porte-parole du parti politique d'opposition Ensemble pour la République (ER) et la Commission nationale des droits de l'homme à Lubumbashi ont dénoncé « l'arrestation arbitraire » de ces jeunes qui étaient, selon le porte-parole d'ER, contraint de rejoindre le SN⁴⁰. L'archevêque de Lubumbashi (Haut-Katanga) Monseigneur Fulgence Muteba a, de son côté, dénoncé « l'enrôlement forcé » des jeunes en rupture familiale au sein du SN à Kaniama Kasese⁴¹. Il a ajouté que les « enrôlements forcés de jeunes emmenés sous la contrainte dans le camp de Kaniama Kasese » ont été observés dans de nombreuses grandes villes du pays (Kasumbalesa, Lubumbashi, Likasi, Kolwezi)⁴².

En outre, une ONG dénommée Action pour la protection et l'encadrement de l'enfant (APEE) a dénoncé la présence de 30 mineurs parmi les 149 jeunes présumés délinquants capturés à Mbandaka et transférés à Kaniama Kasese en 2024⁴³. Le ministre provincial de l'Intérieur et gouverneur intérimaire de l'Equateur, Crispin Mputu, réagissant à ces accusations de transfert d'enfants, a reconnu la présence de mineurs dans le groupe de jeunes mais qualifié cette erreur de « faiblesse tactique »⁴⁴.

L'ensemble des sources publiques à la disposition de la DIDR ne fournit pas d'informations sur le contenu exact de la formation paramilitaire délivrée au cours du SN. Il convient toutefois de mentionner que, sans jamais prononcer les mots « Service national », le gouverneur de Kinshasa Gentyng Ngobila a annoncé au cours d'une sorte de cérémonie organisée après l'arrestation de plusieurs centaines de *Kuluna* en 2022 que les délinquants qui avaient commis les crimes les plus graves allaient être incarcérés dans des prisons éloignées de la capitale et que ceux qui étaient responsables de faits

³³ L'opération Likofi, qui signifie « coup de poing » en lingala, a été lancée le 15 novembre 2013 par les autorités congolaises pour juguler la délinquance urbaine à Kinshasa¹. Elle était censée durer jusqu'au 15 février 2014. La police l'a prolongée jusqu'au 10 mars 2014. Voir AFP, 20/02/2014 ; Nations unies, 17/12/2013; Le Potentiel, 11/03/2014 ; RFI, 24/01/2014.

³⁴ RTL Belgium, 20/02/2014

³⁵ Pour plus d'informations sur les opérations Likofi, voir European Asylum Support Office (EASO), 06/01/2022, [url](#)

³⁶ Radio Okapi, 19/10/2019, [url](#)

Radio Okapi, 20/11/2020, [url](#)

³⁷ Radio Okapi, 26/01/2021, [url](#)

Radio Okapi, 27/03/2021, [url](#); Agence d'information d'Afrique centrale, 05/08/2021, [url](#)

³⁸ RFI, 06/08/2021, [url](#)

³⁹ Radio Okapi, 26/08/2022, [url](#)

⁴⁰ Heshima, 09/05/2022, [url](#)

⁴¹ RFI, 20/06/2024, [url](#)

⁴² Radio Okapi, 19/06/2024, [url](#)

⁴³ Radio Okapi, 19/06/2024, [url](#)

⁴⁴ Radio Okapi, 19/06/2024, [url](#)

délictueux mineurs allaient suivre une « formation militaire » à Kotakoli⁴⁵ « parce que le pays [était] attaqué dans sa partie est [et que] le gouvernement central [avait] besoin de militaires aguerris⁴⁶ ».

4. Les exactions commises contre les jeunes du service national

En 2022, une vidéo dans laquelle des jeunes du SN étaient fouettés a circulé sur les réseaux sociaux et a suscité une vive réaction au sein de la société congolaise. Selon le commandant du SN le général-major Kasongo Kabwik, cette vidéo a été effectivement prise au camp de Kaniama Kasese en 2020 mais il a nié toute volonté de maltraitance de la part des responsables du châtiment corporel. Il a précisé que les jeunes qui avaient été fouettés, avaient été châtiés de la sorte parce qu'ils avaient volé dans les champs des paysans⁴⁷.

L'ensemble des sources publiques d'informations consultées par la DIDR ne fournit pas d'autre indication sur ce point.

5. Des éléments du service national dans les rangs de l'armée ?

L'ensemble des sources publiques d'informations consultées par la DIDR ne fournit pas d'éclaircissement sur la présence ou non d'agents du SN au sein des troupes armées congolaises cependant l'ONG La Voix des Sans Voix a indiqué les jeunes du SN seraient « des réservistes près à intégrer l'armée »⁴⁸ une fois leur formation achevée.

Selon des « sources militaires », des éléments du mouvement armé dénommé *Bakata Katanga* ont attaqué une position des Forces armées de la RDC (FARDC) située dans le village de Lutandula (secteur Lufira à environ 80 kilomètres de la ville de Lubumbashi) en mai 2024. A cette occasion, ils ont tué un sergent et un agent du Service national⁴⁹ mais aucun élément ne permet de préciser le motif de la présence de cet agent du service national ni ses fonctions exactes.

⁴⁵ Kotakoli est une localité qui se trouve en Equateur et accueillait un camp d'entraînement commando puis un centre de triage des anciens combattants dans le processus de désarmement démobilisation et réintégration (DDR) au cours des années 2010 [Ndlr]

⁴⁶ JZN21, 02/09/2022, [url](#)

⁴⁷ Radio Okapi, 16/08/2022, [url](#)

⁴⁸ Echange de courriels entre le 17 et le 25/09/2024.

⁴⁹ Radio Okapi, 14/05/2024, [url](#)

Annexe 1 : Décret-loi n° 032 du 15 octobre 1997 portant création du Service national, en abrégé «S.N.» (Présidence de la République)

Art. 1er. — Il est créé un organisme public spécialisé dénommé Service national, en abrégé S.N. Il est doté de l'autonomie administrative et financière.

Art. 2. — Le Service national est placé sous la haute autorité du président de la République.

Art. 3. — Le Service national est un organe paramilitaire d'éducation, d'encadrement et de mobilisation des actions civiques et patriotiques en vue de la reconstruction de notre pays.

À ce titre, il est chargé notamment:

1. d'organiser sur l'ensemble du territoire national, des centres d'encadrement de jeunes filles et garçons désœuvrés, de jeunes finalistes d'enseignement secondaire ou universitaire; en vue de leur inculquer une éducation civique et patriotique, de les initier aux travaux de production agricole, suivi d'une professionnalisation éventuelle, et de leur donner une formation paramilitaire et d'autodéfense;
2. de transformer progressivement chaque centre en un véritable pôle de développement intégré, en fournissant l'appui technique et matériel à tous les villages environnants;
3. de transformer les centres de production et d'appui à la reconstruction en un véritable creuset des valeurs civiques et patriotiques en utilisant le brassage de l'intégration des jeunes venus de différents horizons, couches sociales, ethnies, pour leurs inculquer les valeurs socioculturelles: d'amour de son pays, de solidarité, de tolérance, de justice, d'égalité et d'équité malgré la diversité des origines;
4. de transformer les centres de production et d'appui à la reconstruction en une véritable pépinière de futurs acteurs du développement intégré, ayant pris goût au travail productif, tout en se tenant prêt à défendre, la viabilité et les intérêts de notre pays par tous les moyens, y compris par les armes s'il le faut;
5. de transformer les centres en véritable laboratoire grandeur nature, où seront expérimentées toutes les recettes, idées ou théories, relatives au développement de notre pays;
6. de transformer les centres en véritable catalyseur de l'exode urbain, où les jeunes découvriront le trésor caché et le charme de la vie campagnarde, et la nécessité de sauver nos villages et nos campagnes, d'où devra partir un développement durable;
7. de transformer les centres en cadre idéal, où pourront s'épanouir tous les talents inhibés par la précarité de condition de vie dans leur cadre de vie habituel;
8. d'encadrer les militaires en fin de carrière, en vue de leur insertion dans les différents pôles de développement intégré, et leur participation à la production et à la reconstruction;
9. d'enrôler dans le cadre de services civique à durée déterminée, les finalistes des instituts supérieurs et universitaires en vue de venir en aide à certaines régions déshéritées du pays où règne la carence en médecins, enseignants et autres cadres.

Art. 4. — Les organes du Service national sont:

- le commandant central;
- les 11 antennes provinciales.

Art. 5. — Le commandement central a son siège à Kinshasa et comprend notamment:

1. département de la conscience;
2. département de la vigilance;
3. département de la défense civile.

Art. 6. — Les 11 antennes provinciales seront implantées dans chaque province.

Art. 7. — Le Service national est dirigé par un commandant.

Il est nommé et relevé le cas échéant de ses fonctions par le président de la République.

Le commandement est secondé par 3 chefs de département qui sont:

- le chef de département de la conscience;
- le chef de département de la vigilance;
- le chef de département de la défense civile.

Art. 8. — Le commandant est assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un collège de conseillers, un secrétaire général, 11 coordonnateurs provinciaux qu'il nomme après approbation du président de la République.

Art. 9. — Les modalités d'organisation et de fonctionnement du SN, non prévues par le présent décret-loi, sont fixées par son règlement intérieur.

Art. 10. — Le présent décret-loi entre en vigueur à la date de sa signature.

Bibliographie

Sites web consultés en septembre 2024.

Organisations intergouvernementales

European Asylum Support Office (EASO), "COI Query Respons: Democratic Republic of Congo - Operation Likofi during 2018 in Kinshasa", 06/01/2022.

https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/2022_01_Q1_EASO_COI_Query_Response_DR_C_LIKOFI_OPERATION.pdf

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), « Rapport du bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les violations des droits de l'homme commises par des agents de la police nationale congolaise dans le cadre de l'opération « Likofi » à Kinshasa entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014 », 10/2014.

https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/LikofiReportOctober2014_fr.pdf

Organisation des Nations unies, « Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », 17/12/2013.

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n13/624/26/pdf/n1362426.pdf>

Institution nationale

République démocratique du Congo (Présidence de la République), « Décret-loi 032 du 15 octobre 1997 portant création du Service national, en abrégé « S.N. », 15/10/1997.

<https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20administratif/SP/DL.032.15.10.1997.htm-1>

Organisations non gouvernementales

LAGRANGE Marc-André et VIRCOULON Thierry, « Criminels ou justiciers ? Les Kuluna, gangs de République démocratique du Congo », Global Initiative Against transnational organized crime, 05/2021.

<https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/Criminels-ou-justiciers-Les-Kuluna-gangs-de-Re%CC%81publique-de%CC%81mocratique-du-Congo-GITOC.pdf>

Human Rights Watch, « Opération Likofi-Meurtres et disparitions forcées aux mains de la police à Kinshasa, République démocratique du Congo », 17/11/2014.

https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc1114fr_ForUpload_1_2.pdf

Médias

Actualité.cd, « Acquisition des Locomotives et wagons : le Service National va verser 25% de droit de passage à la SNCC », 21/06/2024. <https://actualite.cd/2024/06/21/acquisition-des-locomotives-et-wagons-le-service-national-va-verser-25-de-droit-de>

RFI, « RDC: Félix Tshisekedi inaugure les trains du Service national », 21/06/2024.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240621-rdc-f%C3%A9lix-tshisekedi-inaugure-les-trains-du-service-national>

Radio France Internationale, « Service national en RDC: opposants, Église et société civile dénoncent des enrôlements forcés », 20/06/2024.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240620-service-national-en-rdc-opposants-%C3%A9glise-et-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-d%C3%A9noncent-des-enr%C3%B4lements-forc%C3%A9s>

Radio Okapi, « Lubumbashi : Félix Tshisekedi lance les trains du SN pour acheminer les équipements et évacuer la récolte », 20/06/2024.

<https://www.radiookapi.net/2024/06/20/actualite/economie/lubumbashi-felix-tshisekedi-lance-les-trains-du-sn-pour-acheminer-les>

Radio Okapi, « Mgr Fulgence Muteba dénonce l'enrôlement « forcé des jeunes en rupture familiale au sein du SN », 19/06/2024. <https://www.radiookapi.net/2024/06/19/actualite/societe/mgr-fulgence-muteba-denonce-lenrolement-force-des-jeunes-en-rupture>

Radio Okapi, « Controverse autour de la présence de 30 mineurs parmi délinquants transférés de Mbandaka à Kanyama Kasese », 19/06/2024. <https://www.radiookapi.net/2024/06/19/actualite/societe/controverse-autour-de-la-presence-de-30-mineurs-parmi-delinquants>

7sur7, « Haut-Katanga : 200 autres jeunes dont 60% des volontaires de Kasumbalesa rejoignent le Service national », 18/06/2024. <https://advance.lexis.com/document?crd=fa5d3604-c505-41db-b3e3-38858b2c4c72&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A6C8W-NPH1-F11P-X1TY-00000-00&pdsourcingtype=&pdcontentcomponentid=485983&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Radio Okapi, « Haut-Katanga : deux personnes tuées dimanche 12 mai à Lufira par les miliciens Bakata Katanga », 14/05/2024. <https://www.radiookapi.net/2024/05/14/actualite/securite/haut-katanga-deux-personnes-tuees-dimanche-12-mai-lufira-par-les>

7sur7, « Service national : brevetés et salariés, 1600 ex kulunas quittent Kaniama Kasese », 15/04/2024. <https://advance.lexis.com/document?crd=5ca52ecd-e202-4f4b-8949-4c96be9bb57b&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A6BT7-HWK1-JDJD-63RB-00000-00&pdsourcingtype=&pdcontentcomponentid=485983&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Radio Okapi, « Formés à Kaniama, 1200 ex-kuluna séjournent à Kinshasa pour des travaux de génie civile », 15/04/2024. <https://advance.lexis.com/document?crd=b6e6be15-5bd1-4321-b224-ba76c3bc948d&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A6BT8-CVF1-DY15-S0FB-00000-00&pdsourcingtype=&pdcontentcomponentid=362496&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

2K Web TV, « Service National | 600 jeunes volontaires du Kasai Oriental vont à Kanyama Kasese », 30/04/2024. <https://www.youtube.com/watch?v=mw-bycGiYsYhttps://www.youtube.com/watch?v=mw-bycGiYsY>

Radio Okapi, « Kinshasa : 350 bandits urbains « Kulunas » confiés au Service national », 17/04/2024. <https://www.radiookapi.net/2024/04/17/actualite/societe/kinshasa-350-bandits-urbains-kulunas-confies-au-service-national>

Agence congolaise de presse, « Haut-Lomami : clôture de la formation des bâtisseurs à Kaniama Kasese », 01/04/2023. <https://advance.lexis.com/document?crd=5ec48bc1-e66e-4c9b-8b25-eb7b89fdb214&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A67X7-8C51-JDJD-611F-00000-00&pdsourcingtype=&pdcontentcomponentid=411351&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Radio Okapi, « Kasai-Oriental-Félix Tshisekedi inaugure le Centre communautaire de Kabeya Kamwanga », 03/01/2023. <https://advance.lexis.com/api/document?collection=news&id=urn:contentItem:677N-6321-DY15-S09M-00000-00&context=1519360>

JNZ1 Sports, « Kinshasa :793 kuluna seront envoyés à Efakela, Angenga et Kotakoli », 02/09/2022. https://www.youtube.com/watch?v=5B_fENPEGIY

Radio Okapi, « Opération zéro délinquant à Kolwezi : « des dérapages et des personnes injustement transférées à Kanyama Kasese » (rapport) », 26/08/2022.

<https://www.radiookapi.net/2022/08/26/actualite/securite/operation-zero-delinquant-kolwezi-des-derapages-et-des-personnes>

Radio Okapi, « Le général Kasongo sur la vidéo où les jeunes sont fouettés à Kaniama Kasese: « L'objectif c'est de salir le Service national », 16/08/2022.

<https://www.radiookapi.net/2022/08/16/emissions/linvite-du-jour/le-general-kasongo-sur-la-video-ou-les-jeunes-sont-fouettes>

Radio France internationale, « Vers la réinsertion de jeunes, anciens miliciens du Kasai », 09/05/2022.

<https://advance.lexis.com/document?crd=ff164710-6507-4f95-bf45-7fdcc67902c6&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A6C5G-0VM1-F11P-X382-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=484382&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Heshima, « Comprendre le service national : entretien exclusif de JP Kasongo Kabwik », 09/05/2022.

<https://heshimardc.net/v1/2022/05/09/comprendre-le-service-national-entretien-exclusif-de-jp-kasongo-kabwik/>

Radio Okapi, « Haut-Lomami-Deuxième tentative d'évasion des Kulunas à Kaniama Kasese », 20/11/2020.

<https://advance.lexis.com/document?crd=797a4ef1-546e-4b16-9574-d5de5416dea3&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A61BD-S7T1-JBJ4-21DH-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=362496&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Radio Okapi, « RDC : Félix Tshisekedi dote certains camps militaires des cantines de vente des produits agricoles », 12/09/2021.

<https://www.radiookapi.net/2021/09/12/actualite/societe/rdc-felix-tshisekedi-dote-certains-camps-militaires-des-cantines-de>

Agence congolaise de presse, « Lancement des cantines du service national au camp Tshatshi par le chef de l'Etat », 12/09/2021.

<https://signin.lexisnexis.com/lnaccess/app/signin?back=https%3A%2F%2Fadvance.lexis.com%3A443%2Fnews%2Fiaapi%2Fdocument%3Fcollection%3Dnews%26id%3Durn%253AcontentItem%253A63KH-S9R1-F11P-X21W-00000-00%26context%3D1519360&aci=ndc>

RFI, « RDC : la méthode de rééducation des jeunes délinquants, les kulunas, fait débat », 06/08/2021.

<https://advance.lexis.com/document?crd=04c427fc-f2d8-434f-8b9c-e830343027e7&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A639M-VPD1-JDJN-62BC-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=407887&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Agence d'information d'Afrique centrale, « Kinshasa : la 6e vague des kulunas envoyée à Kanyama Kasese », 05/08/2021. <https://www.adiac-congo.com/content/kinshasa-la-6e-vague-des-kulunas-envoyee-kanyama-kasese-129374>

Radio okapi, « Kinshasa : plus de 300 "Kulunas" conduits à Kanyama Kasese », 11/05/2021,

<https://www.radiookapi.net/2021/05/12/actualite/societe/kinshasa-plus-de-300-kulunas-conduits-kanyama-kasese>

Radio Okapi, « RDC : plus de 300 « Kulunas » quittent Kinshasa pour apprendre les métiers manuels dans le Haut-Lomami », 27/03/2021. <https://www.radiookapi.net/2021/03/29/actualite/societe/rdc-plus-de-300-kulunas-quittent-kinshasa-pour-apprendre-les-metiers>

Radio Okapi, « Kasai-Oriental : 2 évadés de Kanyama Kasese retrouvés à Ngandajika », 09/02/2021.
<https://www.radiookapi.net/2021/02/09/actualite/societe/kasai-oriental-2-evades-de-kanyama-kasese-retrouves-ngandajika>

Radio Okapi, « RDC : une seconde vague des « Kulunas » attendue à Kaniama Kasese », 26/01/2021.
<https://www.radiookapi.net/2021/01/26/actualite/societe/rdc-une-seconde-vague-des-kulunas-attendue-kaniama-kasese>

Radio Okapi, « Redynamisation des activités du Service national », 28/08/2020.
<https://www.radiookapi.net/2020/08/28/emissions/okapi-service/redynamisation-des-activites-du-service-national>

Radio Okapi, « Nord-Kivu : au moins 600 combattants Mai-Mai attendent depuis 4 mois leur transfert dans un centre de cantonnement », 19/10/2019.
<https://www.radiookapi.net/2019/10/19/actualite/securite/nord-kivu-au-moins-600-combattants-mai-mai-attendent-depuis-4-mois>

La Prospérité, « Kaniama-Kasese-Le général Kasongo relance le Service national », 17/02/2019.
<https://advance.lexis.com/document?crd=019b2529-460f-437a-9d44-cb121cf18696&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A5VFP-G101-DY15-S311-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=363692&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

ACP, « Le service national entend redorer ses blasons dans un partenariat public-privé », 15/10/2017.
<https://advance.lexis.com/document?crd=ed369d2d-fe37-4d79-a309-2613b6b6d5ff&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A5PR6-8WW1-F11P-X41N-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=411351&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

ACP, « La diaspora congolaise appelée à investir dans l'agriculture », 20/05/2017.
<https://advance.lexis.com/document?crd=9fb2953d-5358-4068-918b-36e74e927a88&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A5NK-G-CMP1-F11P-X3T6-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=411351&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

ACP, « RD Congo/économie : le service national déterminé à lutter contre l'insécurité alimentaire », 20/04/2014.
<https://advance.lexis.com/document?crd=eb5b7107-08c2-4236-97f1-2b418c159092&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A5C1H-PHP1-F11P-X1B7-00000-00&pdsourcgroupingtype=&pdcontentcomponentid=411351&pdmfid=1519360&pdisurlapi=true>

Le Potentiel « Banditisme urbain à Kinshasa – les « kuluna » », Le Potentiel, 11/03/2014.
<https://fr.allafrica.com/stories/201403111283.html>

AFP, « Sécurité fragile à Kinshasa après une traque contre les voyous aux machettes », 20/02/2014.
<https://www.jeuneafrique.com/depeches/21592/politique/securite-fragile-a-kinshasa-apres-une-traque-contre-les-voyous-aux-machettes/>

RTL Belgium, « Opération « Likofi » à Kinshasa : la traque contre les délinquants armés de machettes n'est pas finie », 20/02/2014. <http://www.rtl.be/info/monde/international/1070703/operation-likofi-a-kinshasa-la-traque-contre-les-delinquants-armes-de-machettes-n-est-pas-finie>

RFI, « Opération coup de poing à Kinshasa contre les délinquants », 24/01/2014.
<https://www.rfi.fr/fr/mfi/20140124-rdc-kuluna-operation-coup-poing-kinshasa-police-banditisme>

Communications

Echange de courriels avec l'ONG La Voix des Sans Voix entre le 17/09/2024 et le 25/09/2024.